

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00133

Numéro SIREN : 395 170 095

Nom ou dénomination : A C N AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2024 sous le numéro de dépôt 11453

**A.C.N AUDIT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 100 120 euros**  
**Siège social : 8 Avenue Frédéric Mistral**  
**13008 MARSEILLE**  
**395170095 RCS MARSEILLE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 18 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 18 avril,  
A 9 heures,

Les associés de la société A.C.N AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain CERAULO, en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société ANSEMBLE, Présidente de la Société.

Monsieur Jérôme DAVID est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 503 actions sur les 2 503 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouveau Directeur Général ,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président :

Monsieur Alain CERAULO

Né à Marseille (13) le 11 septembre 1964

De nationalité française

Demeurant Villa Gymnote - 146 Plage de l'Estaque, 13016 MARSEILLE 16ème arrondissement.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Alain CERAULO disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Alain CERAULO aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

Monsieur Alain CERAULO accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président**

**Société ANSEMBLE**

**Représentée par Monsieur Alain CERAULO**

**Le secrétaire**

**Monsieur Jérôme DAVID**